



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-096

du 09 octobre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché portant aménagement d'une voie verte entre Cheyssac et Bort-Les-Orgues – lot n°3;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 au lot n°3 à intervenir avec :

**SAS LA CHARMILLE AMENAGEMENT ESPACES VERTS
13 ROUTE DE CLERMONT
15200 LE VIGEAN**

ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve l'avenant portant :

PRISE EN COMPTE DE LA VARIANTE – BARRIERES BARREAUDAGE METALIQUE.

Montant du marché public

- Taux de la TVA :**20%**.....
- Montant HT :**105 193,40 EUR**.....
- Montant TTC : **126 232,08 EUR**

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :**381,00 EUR**.....
- Montant HT : ...**1905,00 EUR**.....
- Montant TTC : ...**2 286,00 EUR**.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...**1.27%**.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...**20%**.....
- Montant HT : ...**107 098,40 EUR**.....
- Montant TTC : **128 518.08 EUR**.....

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20241009-DEC2024096-AI



ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 09 octobre 2024
Le président,
Pierre Chevalier

